

Le nomadisme dans une organisation

De nouvelles habitudes de travail apparaissent dans les organisations avec :

- le **BYOD** (Bring Your Own Device) : l'utilisation d'équipements privés est autorisé dans l'organisation pour réaliser les missions professionnelles ;
- le **COPE** (Corporate Owned Parsonnaly Enabled) : l'organisation configure et fournit les équipements nomades ;
- le **CYOD** (Choose Your Own Device) : le collaborateur choisit son matériel mais la configuration est réalisée par l'organisation

Activité

Lien : <https://www.cnil.fr/fr/byod-quelles-sont-les-bonnes-pratiques>

En vous aidant de l'article de la CNIL sur le BYOD, répondez aux questions suivantes :

- Les équipements privés peuvent-ils être explicitement autorisés par une organisation, et à quelles conditions ?
- Quels sont les risques identifiés par la CNIL pour l'utilisation des BYOD ?
- La responsabilité de l'employeur est engagée

From:
/- Les cours du BTS SIO

Permanent link:
</doku.php/cejmas1/nomadisme?rev=1610978328>

Last update: **2021/01/18 14:58**

